

223C0333  
FR0011981968-FS0136

21 février 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**WORLDLINE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.<sup>1</sup> (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 février 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 16 302 152 actions WORLDLINE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,79% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

<sup>2</sup> Dont 1 385 613 ADR WORLDLINE représentant 692 807 actions WORLDLINE (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 260 177 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 281 770 340 actions représentant 325 152 063 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.